

Les subsides

M. Stanfield: Le leader à la Chambre a lui-même admis qu'il n'avait pas cette compétence, que ces choses ne relevaient pas de son autorité, qu'il devrait tenter d'obtenir la réponse d'un autre et de nous la transmettre.

M. Sharp: C'est vrai, tout comme le premier ministre.

M. Stanfield: Pourquoi donc le comité ne pourrait-il pas entendre les fonctionnaires au lieu d'obtenir une version édulcorée de sa façon inimitable, du leader du gouvernement à la Chambre?

M. Sharp: Parce que nous sommes responsables, et non pas les hauts fonctionnaires.

M. Stanfield: Les ministres répondent à la Chambre des politiques, et les députés de l'opposition ont la responsabilité, au nom du peuple canadien, de surveiller les dépenses.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Nous avons droit à ces renseignements, et, à mon avis, toutes ces déclarations pompeuses sur le gouvernement responsable, qui déforment la motion et le principe du gouvernement responsable, ne sont pas une réponse. Pourtant, elles constituent une bonne part de l'activité du gouvernement actuel. Pas que je prétende que les comités devraient pouvoir obtenir des réponses sur des questions de politiques élaborées au sein du cabinet du premier ministre, mais si un comité de la Chambre veut poser des questions au bras droit du premier ministre sur certains sujets ayant trait à l'administration et à certains aspects des dépenses, je n'y vois rien de répréhensible; je ne vois pas pourquoi il ne conviendrait pas qu'ils le fassent, ni pourquoi cela ne fait pas partie des attributions générales du Parlement.

Les questions de politique élaborées à l'intérieur du cabinet du premier ministre ne nous concernent pas, c'est clair. Je tiens à souligner le fait que les ministres exercent une prérogative lorsqu'ils déterminent lesquels de leurs hauts fonctionnaires peuvent comparaître devant les comités, peu importe les désirs de ces derniers, que le gouvernement en général interdit l'accès à un vaste secteur des services gouvernementaux, le soustrayant ainsi aux questions des comités du gouvernement, et qu'il tente de se justifier en invoquant les principes du gouvernement responsable. Je dis tout simplement que c'est là déformer complètement la notion de gouvernement responsable.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Avant que le premier ministre débite son interminable discours, abusant ainsi manifestement du comité, je n'avais pas l'intention de dire grand-chose, et je n'ajouterais rien de plus pour l'instant. Je ne retarderai pas les questions ou déclarations de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Mais j'espère qu'une fois le premier ministre parti, le leader du gouvernement à la Chambre nous dira pourquoi on n'a pas révélé d'où provenaient les dons pour la piscine, sans parler du prétendu précédent dans le cas de la maison Stornoway: que le leader du gouvernement à la Chambre justifiera dans une certaine mesure l'importance de ces dépenses; et qu'il m'accordera qu'il convient pour les comités de recevoir des témoignages, de poser des questions, et d'obtenir des réponses des fonctionnaires à condition qu'il ne s'agisse pas de sujets confidentiels ou de questions de politiques.

Des voix: Bravo!

[M. Beatty.]

M. Orlikow: Monsieur le président, le présent débat aurait dû et pourrait être un débat fort important. Nous devrions discuter de la façon dont fonctionne un gouvernement de régime démocratique dans une ère aussi complexe que celle des années 70. Au contraire, nous traitons de ce qui intéresse davantage les échetiers, comme le coût de la piscine et qui paie la note, ce qui n'a rien à voir avec le fonctionnement efficace du gouvernement de notre temps.

Nous, députés de l'arrière-ban, savons que le premier ministre, les ministres, le chef de l'opposition et autres hauts fonctionnaires sont soumis à toutes sortes de pressions, et s'il semble que le premier ministre ait besoin pour son bien-être d'une piscine ou de se constituer une réserve de poisson à sa résidence d'été, je ne pense pas que les Canadiens s'y opposeraient. Ils seraient disposés, je crois, à payer la note pour cela sans que des donateurs anonymes ne s'en chargent. A mon avis, ce ne sont pas là les questions importantes. Ce qui importe, c'est de savoir comment fonctionne le régime. Avons-nous un régime ouvert? Le grand public sait-il ce qui se passe? Le grand public connaît-il les faits afin de tirer des conclusions intelligentes sur les questions importantes que le gouvernement doit régler? Voilà ce qui est important et non seulement est-il impossible aux députés de l'opposition d'obtenir les renseignements voulus, mais il est impossible au grand public d'obtenir les renseignements fondamentaux qu'il demande.

Le Conseil privé n'est pas le seul bureau qui ait pris de l'expansion. Tous les ministères se sont développés. J'en ai discuté en d'autres occasions. Le nombre de cadres supérieurs au sein du gouvernement est passé de 381 en 1968 à 895 en 1973, la dernière année pour laquelle j'ai des chiffres. Cette augmentation du nombre des fonctionnaires supérieurs était peut-être nécessaire, mais ni le premier ministre ni aucun autre ministre ne nous en ont expliqué clairement la raison. Pendant cette augmentation, le gouvernement embauchait des centaines de consultants pour étudier diverses questions. Des millions de dollars sont versés en honoraires et qu'advient-il de ces études? Elles deviennent la propriété du gouvernement canadien. Les recherches qui y ont été faites et les déductions auxquelles elles ont abouti sont gardées sous clef, et ni les députés ni les journalistes ni le public n'y ont accès. Comment le public peut-il se prononcer sur d'importantes questions dans de telles circonstances?

● (1650)

Il y a quelques jours, un des principaux journalistes du *Globe and Mail* écrivait un long article sur le développement dans le Nord du Canada. Il y signalait le conflit continué entre les fonctionnaires supérieurs d'Environnement Canada, qui s'inquiètent, à juste titre, de la dégradation de l'environnement dans cette région par suite de l'exploitation des ressources, et les fonctionnaires du développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelle partie du conflit a raison? Je l'ignore comme tous les autres députés, sauf peut-être le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comment puis-je le savoir lorsque les renseignements sur lesquels chacune des parties s'appuie pour tirer ses conclusions restent inconnus de tous?

Il me semble, monsieur le président, que c'est de cela que nous devrions discuter plutôt que de savoir qui a payé pour la piscine ou pour empoissonner le lac à la résidence d'été du premier ministre. Les représentants au Parlement, y compris les ministériels de l'arrière-ban, n'ob-